

Bonjour à toutes et à tous,

En ces temps de confinement, où les réseaux dits « sociaux » sont souvent la seule source d'information, il est parfois compliqué d'avoir le moral.

En effet, les mauvaises nouvelles mais aussi les fausses nouvelles, appelées « fake news » se succèdent à la vitesse de la fibre !

Concernant notre Métier, ne perdons pas de vue que l'Activité de Maintenance Aéronautique, en perpétuelle souffrance liée à une concurrence accrue, est une activité stratégique très importante qui dans un contexte plus favorable pourrait probablement être bénéficiaire.

C'est ce que les nouvelles directions d'Air France et du Groupe AF/KL ont compris et tentent de nous expliquer dès que l'occasion se présente. Mais, pour arriver à ce résultat bénéficiaire, il faut des effectifs ! La DGI a bien compris que l'apprentissage est primordial mais cet effort d'apprentissage n'est rentable que s'il est suivi d'embauches ; A quoi ça sert de former tous ces jeunes pour ne pas en tirer profit après ? C'est un contrat gagnant-gagnant ! L'UNSA réclame ces embauches d'apprentis depuis des années ! Dans le contexte COVID actuel, un « vivier d'apprentis sortants » a été créé afin de les rappeler dès que les embauches seront à nouveau possibles. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point.

Ce que nous savons avec certitude :

- **L'Augmentation Générale** a été versée sur la paie du 30 avril (50€ mini, effet rétroactif à janvier 2020) (*Voir tract novembre 2019 au dos*)
- **L'Augmentation Individuelle** sera versée sur la paie du 30 juin
- **La PUA** (300 € déjà versés en octobre 2019), il reste donc 1200€ qui seront versés le 15 juin (pas impactée par l'Activité partielle)
- Pyramide des âges : 18,9% des effectifs de la DGI sont âgés de 55 à 59 ans (chiffres dec-2018).
Il n'est donc pas certain que la DGI soit très impactée par le PDV à venir dont personne ne sait rien ! Nous serons appelés en Juin/Juillet pour aller négocier ce PDV. Attendons avant de tergiverser !
- Enfin, d'après son directeur, la DEA veut limiter la **sous-traitance de la maintenance** de sa flotte. C'est pour nous, une bonne nouvelle.

La période que nous vivons actuellement est inédite pour nous tous. Elle est propice aux doutes, aux angoisses qui sont légitimes surtout dans notre secteur de l'Aérien qui est l'un des plus touchés par cette pandémie. C'est pour cette raison que vos représentants UNSa Aérien SNMSAC se mobilisent afin de vous transmettre des informations fiables. Sans vouloir crier au loup, nous restons factuels.

Vos représentants UNSa Aérien Air France

Posez-nous vos questions :



afdgioly@unsaerien.com
af.roissy@unsaerien.com
af.toulousecit@unsaerien.com



En septembre, nous avons demandé l'ouverture de négociations salariales. A la suite des négociations voici ce que nous avons obtenu.

1- Négociations intercatégorielles Générales :

- ✓ Augmentation Générale de 1 % avec un minimum plancher de 50€ brut mensuel. Nous estimons que ce geste en faveur des plus bas salaires est un signe très positif de l'entreprise. Nous sommes fiers d'être à l'initiative (déjà en 2017) de cette mesure qui est reconduite cette année encore. C'est bien que les autres OS l'ai compris !
- ✓ Intégration en Octobre 2019 de 300€ (23€/mois) de la PUA dans le salaire brut mensuel. Ce qui a pour effet d'augmenter le salaire brut dès cette date.

2- Négociations catégorielles Individuelles pour le PS :

- ✓ L'enveloppe d'augmentation Individuelle se décomposera ainsi :
 - Les promotions : 0,2%
 - L'ancienneté : 0,46%
 - L'AI suite EAP : 0,89% (23€ en moyenne pour un niveau atteint)
 - Les primes exceptionnelles : 0,05%
 - 2,6% pour les cadres au forfait (rappel, ils ne bénéficient pas de l'AG)
 - Intégration des 100€ de la PUA de 2018 pour les N2.1 et plus
 - Maintient des HS exonérées d'impôts pour ceux qui en font la demande
 - Monétisation du CET dans la limite des 35h

*NAO : Négociation Annuelle Obligatoire



C'est donc pour toutes ces raisons que nous avons décidé de signer ces 2 accords salariaux !

Les délégués UNSA Aérien Air France